

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales
et de la santé

ARRÊTÉ du 23 JAN. 2017

fixant la composition du jury des concours pour le recrutement d'éducateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles au titre de l'année 2016

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2015-802 du 1^{er} juillet 2015 modifié portant statut particulier du corps des éducateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2016 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve des concours pour le recrutement des éducateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture de concours pour le recrutement d'éducateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury des concours externe et interne pour le recrutement des éducateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'institut national des jeunes aveugles au titre de l'année 2016 :

M. Samuel BRETAUDEAU

Inspecteur pédagogique et technique à
la Direction générale de la cohésion
sociale, Président ;

M. Vincent CARNEIRO	Educateur spécialisé à l'Institut national des jeunes sourds de Bordeaux ;
Mme Jocelyne COLLEONI	Conseillère technique de service social à l'Institut national des jeunes sourds de Metz ;
M. Loïc HAFFRAY	Directeur de l'Institut Michel Flandre de Reims ;
Mme Elodie HEMERY	Directrice de l'Institut national des jeunes sourds de Paris ;
Mme Marylise LE JEANNE	Educatrice spécialisée à l'Institut national des jeunes aveugles.

Article 2

En cas d'indisponibilité de M. Samuel BRETAUDEAU, la présidence sera assurée par Mme Jocelyne COLLEONI.

Article 3

Ces concours sont classés dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **23 JAN. 2017**

Le Chef du bureau du recrutement


Arnaud SCOLAN